

Monsieur le Président,

29 →

28

MORIKO TEMOKA

La Côte d'Ivoire souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Botswana et lui adresse ses félicitations pour la présentation détaillée de son rapport.

Ma délégation relève la pertinence dudit rapport élaboré au terme d'un processus pluriel et inclusif et encourage le Gouvernement Botswanais dans sa démarche visant à favoriser la pleine jouissance des droits et dignités sur son territoire.

Elle salue les initiatives prises à cet effet par le Botswana en vue de la mise en œuvre des 21 recommandations issues du premier cycle et qui, à terme, contribueront certainement à renforcer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme dans le pays.

Ma délégation se félicite particulièrement des dispositions nationales prises en faveur du droit des personnes vivant avec un handicap avec la création du bureau de coordination pour les personnes handicapées en 2009 et de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action national pour les enfants sur la décennie 2006-2016.

En dépit de ces avancées notables, ma délégation voudrait toutefois encourager le Gouvernement Botswanais :

- 1- à se doter d'une institution nationale en charge des droits de l'homme, conforme aux principes de Paris ;
- 2- à renforcer sa coopération avec les organes conventionnels des Nations Unies.

Elle encourage par ailleurs le Botswana à être partie à d'autres instruments non encore ratifiés en matière des droits de l'homme.

Pour finir, ma délégation encourage le Gouvernement Botswanais à solliciter auprès de la Communauté internationale toute l'aide et l'assistance techniques nécessaires qui lui permettraient de mieux faire face à ses engagements internationaux tel que la gestion efficiente de la question des réfugiés et aussi de régler au mieux les difficultés internes telles que celles liées à l'éducation.

Elle ne saurait clore son propos sans souhaiter le plein succès à la délégation du Botswana pour cet examen.

Je vous remercie.